

EXTRAIT DU REGISTRE DES

AR Préfecture DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE CHENON

016-211600952-20251027-202522
Reçu le 27/10/2025

Séance du 24 octobre 2025

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal	: 11
Nombre de membre en exercice	: 9
Nombre de membres présents	: 7
Pouvoir	: 0

Date de la convocation : 20 octobre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-quatre octobre, à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal régulièrement convoqués se sont réunis en Mairie sous la Présidence de Madame Martine MAINGUET, Maire de CHENON.

Etaient présents : MAINGUET Martine, BERTHONNEAU Philippe, HEALY Mickael, LEMAN Joy, ROUSSEL Claudine, VERGEZ Brigitte, SICARD Jacques-Olivier.

Absent excusé : BAUDIN Sébastien

Absent : MERAL Gilles,

Secrétaire : Claudine ROUSSEL

2025.22 SOUTIEN A L'HOPITAL DE RUFFEC

Vu la demande de l' « Association Soutiens en Urgence à la vie de l'hôpital Bassin de RUFFEC » reçue le 7 octobre 2025,

Le centre hospitalier de Ruffec subit régulièrement la remise en cause de ses moyens. Après 2 ans d'accalmie relative, l'hôpital de Ruffec est à nouveau confronté à une pénurie médicale dans les services de SMR et de Médecine avec des fermetures de lits supplémentaires.

La pérennité de ces deux services est compromise à très court terme.

Et quand les médecins sont bien présents, d'autres motifs sont utilisés.

Sur directive ministérielle du printemps dernier, l'agence régionale de santé (ARS) Nouvelle Aquitaine pousse la Direction à rattacher les Urgences de Ruffec à celles d'Angoulême (centre hospitalier départemental) avec objectif de fermer les Urgences de Ruffec la nuit alors que l'équipe médicale de ce service est fonctionnelle 24h/24 - 7jrs/7. Seul le Smur resterait ouvert la nuit.

Il a fallu toute l'énergie des présidents de la commission médicale et du conseil de surveillance de l'hôpital pour obtenir une dérogation d'ouverture jusqu'au printemps prochain.



Mairie de Chenon 1 Route des Jonquilles 16460 Chenon

Tél : 05.45.22.52.77

E mail : mairie@chenon16.fr

Les menaces qui pèsent aujourd'hui sur les établissements hospitaliers partout en France sont sans précédent et résultent directement de politiques menées depuis plusieurs décennies.

La population est en droit d'exiger que l'Etat garantisse la qualité et la sécurité des soins que les ARS doivent mettre en œuvre conformément au principe d'égalité d'accès aux soins quel que soit le lieu du territoire national concerné.

Actuellement notre population est en danger. A ce titre, nous, élus de la commune de CHENON demandons :

- Que l'égalité d'accès aux soins pour tous soit respectée sur notre territoire,
- Que l'Etat s'engage au bon fonctionnement de son hôpital en lui donnant les moyens humains et financiers,
- Que l'Etat légifère pour une meilleure organisation de son hôpital public afin d'assurer l'accueil et la prise en charge à hauteur des besoins du territoire,
- Que le nombre de lits ouverts soit en adéquation avec les demandes d'hospitalisation et les besoins en formations des professionnels de santé,
- Que la permanence des urgences et du Smur 24h/24 - 7jrs/7 soit garantie pour les deux fonctions.

Cette permanence ne peut être sécuritaire pour la population du territoire qu'avec l'accessibilité, et aux urgences, et au Smur, 24h/24 et 7jrs/7 pour chaque,
Le conseil s'oppose et s'opposera à toute autre organisation.

Proposition :

Soutenir la demande de l'association, au nom de l'égalité d'accès aux soins et de l'attractivité de notre territoire Nord Charente que ce soit pour la médecine hospitalière ou la médecine de ville.

Approuver les demandes pré-citées

Pour : 7 Contre : 0 Abst : 0

Fait et délibéré à Chenon les jour, mois et an que dessus,
Pour copie conforme
Acte rendu exécutoire après transmission le 27 octobre 2025.



Le Maire
Martine MAINGUET



Mairie de Chenon 1 Route des Jonquilles 16460 Chenon

Tél : 05.45.22.52.77

E mail : mairie@chenon16.fr